

# SNUDI-FO Paris

Tél. 01.53.01.61.58 ou 57 / 06.95.32.01.01. Email : snudifo75@gmail.com

## Rythmes scolaires

**Pour les 4 jours pour tous, sur 36 semaines,  
pour la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire  
dans toutes les écoles, à Paris comme partout en France**

**Participez à la réunion d'information syndicale du SNUDI-FO  
mercredi 14 février à 14h, annexe de la Bourse du Travail  
salle Léon Jouhaux, 67 rue de Turbigo 3<sup>ème</sup> (M° Arts et métiers)**

➔ **Selon l'Association des maires de France (AMF) plus de 80 % des communes seront revenues à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018, une vraie lame de fond !**

**A Lyon**, une majorité des conseils d'école vient de s'exprimer en faveur de la semaine de 4 jours, celle-ci sera mise en place à la rentrée 2018.

**A Lille**, la consultation organisée le 3 février dans les écoles a donné un score sans appel (64 % pour le retour aux quatre jours). La maire, qui était favorable au maintien des quatre jours et demi annonce dans un communiqué qu'elle respectera le choix des enseignants et des parents.

➔ **En région parisienne, la mairie de Paris, cramponnée au système actuel, est de plus en plus isolée.** Dans le **Val-de-Marne**, sur 47 communes, 45 ont confirmé que leurs écoles fonctionneront à 4 jours sur 36 semaines à la rentrée 2018, seuls les maires de Vincennes et de Maisons-Alfort, tentent de maintenir coûte que coûte la réforme des rythmes scolaires rejetée partout et par tous.

➔ **A Paris, le Conseil de Paris se réunira du 20 au 22 mars**, il est grand temps qu'il se prononce pour les 4 jours pour tous à la rentrée 2018 permettant d'en finir avec la confusion scolaire/périscolaire et reportant au mercredi les activités périscolaires.

**Continuez à prendre position pour ces exigences largement majoritaires en conseil des maîtres, en conseil d'école (copie au SNUDI-FO)...**

**Le 14 février, nous donnerons toutes les informations  
et déciderons des initiatives pour amplifier à Paris la campagne  
pour les 4 jours pour tous, sur 36 semaines. La maire et le recteur  
doivent céder, c'est le moment...Venez nombreux !**

**Si vous voulez déduire les 3 heures de réunion d'information syndicale des 18h  
d'animations pédagogiques ou des 24h de réunions pédagogiques, il vous suffit,  
conformément à la réglementation sur le droit syndical, d'informer votre IEN :**

**Nom et prénom**

**Ecole**

*Madame l'Inspectrice/Monsieur l'Inspecteur,*

*J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 5 du décret 2012-224 du 16/2/2012, modifiant le décret 82-447 du 28/05/1982 réglementant l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique, je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI- FO 75, le mercredi 14 février 2018. Je vous prie d'agréer, l'expression de mes respectueuses salutations.*

**Date et signature**

**La participation est de droit, une attestation de participation sera fournie à la demande.**